REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—

2e SÉRIE. — TOME III.

V.9-10
1853-54

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,

9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1853

NOTICE

SUR

UN DÉPOT DE MONNAIES DU XIIe SIÈCLE

TROUVÉ A MAESTRICHT.

Pl. IV, V, VI et VII.

La *Revue* s'est occupée, à diverses reprises, d'un dépôt de deniers du XIIe siècle, trouvé à Maestricht, il y a déjà plusieurs années; mais les notes publiées jusqu'ici par nos honorables confrères, sur cette trouvaille remarquable, n'ont eu pour objet qu'un petit nombre des variétés qu'elle renferme. Les numismates n'aiment généralement pas à publier des pièces sans pouvoir en même temps les déterminer d'une manière exacte; cette répugnance ne doit point cependant être poussée trop loin; le propriétaire d'une monnaie inédite n'a pas toujours à sa disposition les documents, les données, nécessaires pour en constater l'origine, tandis qu'une simple confrontation avec des pièces provenant d'autres trouvailles, encore peu connues, peut donner la solution du problème. On rend déjà service à la science numismatique en décrivant avec exactitude des pièces indéterminées, et nous sommes parfaitement de l'avis émis à ce sujet par M. R. Chalon. « Les numismates, *dit-il* (*Revue*, t. III, 2e série, 1re livr., « p. 17), regardent, avec raison, comme un renseignement

« précieux, la nomenclature exacte d'un dépôt monétaire.
« C'est une des données employées avec le plus de succès
« pour déterminer l'âge des pièces dont les légendes ne sont
« pas assez explicites ni le style assez prononcé. Malheureu-
« sement, il devient, de jour en jour, plus difficile de
« connaître et de constater la composition de semblables
« dépôts. Les personnes qui ont le hasard de *mettre la main*
« sur une trouvaille, se donnent bien garde de publier leur
« bonne fortune, et surtout de dire quelles pièces et com-
« bien de pièces se trouvent en leur possession. »

Et cependant combien d'observations intéressantes n'aurait-on pas l'occasion de faire, si les communications et les confrontations de pièces inédites étaient plus fréquentes ? Dans l'article même que nous venons de citer, M. Chalon décrit une obole du XIIe siècle, trouvée à *Saint-Aybert*, qui reproduit exactement les empreintes d'un des deniers de la trouvaille de Maestricht, tandis que la légende, tout à fait différente, se rapproche de *celle d'un autre denier de la même trouvaille*. Cette obole, sur laquelle nous reviendrons plus tard, indique par conséquent entre les deux deniers des relations qu'on n'avait pu remarquer d'abord. Nous citerons encore un article de M. Decoster (*Revue*, t. Ier, 2e série, 1re livr., p. 16), qui parvient à déterminer une des pièces les plus intéressantes de sa collection en la comparant à une monnaie de notre dépôt.

Ces considérations nous engagent à publier le catalogue complet de la trouvaille de Maestricht, en y ajoutant un résumé des opinions déjà émises sur diverses pièces de ce dépôt. Nous sommes persuadé que cette publication, en attirant de nouveau l'attention sur les monnaies du XIIe siècle,

donnera lieu à des observations intéressantes. Nous essayerons aussi de déterminer quelques-unes des pièces, assez nombreuses, qui n'ont pas encore été classées, et nous réclamons, dès à présent, l'indulgence de nos honorables confrères pour ces essais tout à fait en dehors de nos occupations habituelles.

Nous prions nos lecteurs de ne tirer aucune conséquence des numéros d'ordre donnés à nos pièces dans cette notice et, surtout, de ne voir dans ces numéros aucune intention chronologique. Dans l'impossibilité de classer nos deniers d'une manière rigoureuse, nous avons dû nous contenter de grouper ceux dont les empreintes ou les légendes nous ont paru avoir entre elles quelques rapports, et encore nos intentions à cet égard n'ont-elles pas été complétement suivies pendant la gravure des planches.

On sait que la plus grande partie des 900 pièces environ dont se composait le dépôt a passé au creuset. Nous n'avons pu en recueillir que 82, parmi lesquelles se trouvent 45 variétés; en outre, il y a parfois de légères différences de coin parmi les pièces classées sous un même numéro. Ces deniers sont presque tous d'une belle conservation; les pièces *fleur de coin* n'y sont pas rares; les flans, découpés assez grossièrement, sont généralement aplatis sur la tranche.

Voici le catalogue de ces monnaies : les numéros entre parenthèses indiquent le nombre de pièces de chaque variété.

1. *Av.* Tête de face, crosse et livre ouvert. — Légende : Ⅎ—O.

Rev. Bâtiment avec deux aigles (4).

2. *Av.* Tête de face avec crosse et calice. — Légende : Ⅎ—L—Ⅎ (1).

Rev. Bâtiment surmonté d'une fleur de lis.

3. *Av.* Tête de face avec crosse. — Légende : alBERO.

Rev. Arbre. — Légende : dENⅎRIS (1).

4. *Av.* Tête de face avec crosse. — Légende : ⅎLBERO EP.

Rev. Bâtiment (2).

5. *Av.* Tête de trois quarts avec crosse. — Légende : ⅎLEXANƎ.

Rev. Bâtiment surmonté d'un rameau. — Légende : HOI (1).

6. *Av.* Tête de face, crosse et main-levée. — Légende : ⅎLEXⅎNƎ.

Rev. Bâtiment surmonté d'une fleur de lis (2).

7. *Av.* Tête de profil (mitrée) avec crosse. — Légende : Ⅎ.

Rev. Arbre. — Légende : .....S? (1).

8. *Av.* Tête de face dans un portail avec crosse et rameau.

Rev. Bâtiment surmonté d'une fleur de lis. — Légende : HOI (2).

9. *Av.* Cavalier armé, portant une bannière ornée d'une ×.

Rev. Bâtiment avec deux aigles, pièce muette (1).

10. *Av.* Tête de face avec crosse et main levée.

Rev. Agneau portant une croix haussée. — Légende : agnVS PⅎTIENS (1).

11. *Av.* Tête de profil avec rameau et main levée.
Rev. Bâtiment surmonté de fleurs de lis et d'une croix haussée; pièce muette (2).

12. *Av.* Tête de profil coiffée d'un bonnet; deux rameaux.
Rev. Château. — Légende : V CoMES (1).

13. *Av.* Tête de profil. — Légende : ANDREAS.
Rev. Bâtiments (1).

14. *Av.* Tête de face avec crosse et croix.
Rev. Bâtiment, pièce muette (2).

15. *Av.* Tête de profil avec crosse. — Légende : STEPHAH.
Rev. Bâtiment accosté de deux ✠ (3).

15 *bis.* Variété de la précédente (1).

16. *Av.* Tête de face avec crosse. — Légende : MNHCV.
Rev. Bâtiment (2).

17. *Av.* Tête de face avec crosse. — Légende : CRIHAHC.
Rev. Bâtiment avec fleurs de lis (1).

18. *Av.* Tête de face. — Légende : VHDMVHDM.
Rev. Tête impériale avec globe et rameau. — Légende : C (4).

19. *Av.* Tête de face. — Légende : DIPMNHVMNH.
Rev. Comme le n° 18 (3).

20. *Av.* Tête de profil avec crosse. — Légende : SACT CVNRERV ✠.
Rev. Bâtiment avec tête impériale dans le portail (4).

21. *Av.* Tête de face nimbée. — Légende : HATS + STAH.
Rev. Bâtiment accosté de deux CC (3).

22. *Av.* Même tête. — Légende : . . . . + ⊖ƎTII.

Rev. Comme le n° 21 (1).

23. *Av.* Même tête. — Légende : ƎHƆS + SGHE.

Rev. Comme le n° 21 (3).

24. *Av.* Même tête. — Légende : DIOMS . . TVE.

Rev. Comme le n° 21 (1).

25. *Av.* Tête de face calottée et nimbée. — Légende : NDVdVTTS.

Rev. Bâtiment un peu différent des précédents, accosté de deux CC (2).

26. *Av.* Tête de face nimbée avec crosse et livre. — Légende : Ɔ ⊲I ∽ + SITG.

Rev. Bâtiment (2).

27. *Av.* Tête de face nimbée avec globe. — Légende : SVIRƎIƎ.

Rev. Bâtiment (2).

27 *bis* (1). Variété de la précédente. — Légende : SVIN ⊖IE (1).

29. *Av.* Croix fourchée, recroisetée et encadrée. — Légende : godEFRIDVs.

Rev. Château (1).

30. *Av.* Croix perlée, cantonnée de quatre étoiles. — Légende : NTƎBRoIƆVC.

Variété : NTƎBHoIƆVC.

Id. NTƎBToIƆVC.

Rev. Bâtiment (4).

(1) Cette pièce est indiquée, pl. V, sous le n° 27bis ; il en résulte qu'il ne se trouve pas de n° 28 sur les planches.

31. *Av.* Croix perlée, cantonnée de deux étoiles et de deux perles. — Légende : HXRƎ + SXDTq +.

Rev. Bâtiment accosté de deux + + (3).

32. *Av.* Croix comme la précédente. — Légende : SƎP-ΛOIT . ITDV +

Rev. Comme le n° 31 (2).

33. *Av.* Croix pattée, cantonnée de deux étoiles et de deux perles. — Légende : NTƐBHOIƆVS.

Rev. Bâtiment (2).

34. *Av.* Croix perlée, cantonnée de quatre croisettes perlées. — Légende : DI . . . IBTƐR.

Rev. Bâtiment (1).

35. *Av.* Croix terminée par quatre Ɛ. — Légende : ƐPETIqDHOXq

Variété : ƐPETƎDVdOXq.

Rev. Bâtiment surmonté d'une fleur de lis (2).

36. *Av.* Personnage tenant une croix haussée et un rameau. — Légende : CRX.

Rev. Croix nimbée.— Légende : ITƐqƆbXOIDƎ (1).

37. *Av.* Tête de face avec crosse. — Légende : SCS . SƐRVAtius.

Rev. Tête impériale avec globe et sceptre. — Légende : HƐINRICVS RƐX ❋ + (1).

38. *Av.* Tête impériale avec croix et sceptre. — Légende : SNTXƆHREhV.

Rev. Portail. — Légende : ERVM + MVRƎ (3).

39. *Av.* Tête impériale avec globe et fleur (?). — Légende : LOTACNEVS.

Rev. Portail. — Légende : DVHS VHHƎ (1).

40. *Av.* Tête impériale avec sceptre et croix.
Rev. Bâtiment. Pièce muette (2).

41. *Av.* Figure impériale assise, avec croix et globe.
Rev. Aigle. — Légende : ECVSTRNE . . (1).

42. *Av.* Tête impériale avec croix (?) et sceptre.
Rev. Bâtiment surmonté d'une fleur de lys. — Légende : AOVI. (1).

43. *Av.* Figure impériale assise, avec sceptre et globe. — Légende : T.
Rev. Bâtiment (1).

44. *Av.* Tête impériale. — Légende : TO ✠ VIS.
Rev. Bâtiment (1).

45. *Av.* Tête impériale. — Légende : TO ✠ VIS.
Rev. Le bâtiment précédent, *augmenté d'une tourelle* (1).

Voilà certes de quoi exercer l'érudition et surtout la patience de nos lecteurs ; quoi de plus impatientant en effet que ces légendes, parfaitement conservées, dans la plupart desquelles on s'efforce en vain de reconnaître un nom de souverain, de localité ou de saint patron? Aussi avons-nous salué d'abord avec joie les noms bien lisibles d'Albéron et d'Alexandre; mais bientôt nous avons rencontré une difficulté nouvelle: *deux* Albéron et *deux* Alexandre ont occupé le trône épiscopal de Liége, entre les années 1123 et 1168; ainsi, avec le seul guide qu'on apercevait de prime abord pour se diriger dans ce labyrinthe numismatique, on pouvait encore craindre de s'égarer.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une remarque : le XIIe siècle nous a légué d'admirables monuments

d'architecture; les ouvrages de sculpture, de dessin et de calligraphie, contemporains de ces monuments, sont remarquables, et attestent que les arts, après une longue décadence, tendaient à se relever avec vigueur. Nous avons eu un instant entre les mains une charte relative au pont de Maestricht, charte parfaitement lisible d'un bout à l'autre et portant la signature d'un de ces Albéron que nous venons de citer; comment se fait-il donc qu'au XIIe siècle on ait constamment fabriqué des monnaies dont les empreintes et les légendes paraissent plutôt appartenir à une époque de barbarie? Les monnayeurs suivaient-ils d'anciennes traditions? Évidemment non; leurs empreintes sont souvent nouvelles et très-variées. Peut-on admettre que les souverains aient confié l'exécution de leurs monnaies à des artistes d'un ordre inférieur? Ou bien est-ce avec préméditation qu'on a rassemblé dans certaines légendes tout ce qu'il fallait pour en rendre la lecture presque impossible, abréviations bizarres, lettres interverties, renversées, etc.? Ces questions nous paraissent dignes d'une étude spéciale.

Mais revenons à l'objet de cette notice. C'est M. Piot qui le premier a entrepris de classer, du moins en partie, les monnaies de la trouvaille de Maestricht; il commence par les n°s 3 et 4 de notre catalogue (*Revue*, 1re année, n° IV, p. 388):

« Nous croyons, *dit-il*, pouvoir attribuer ces monnaies « à Albéron Ier, parce qu'un type à peu près semblable se « présente vers la même époque à Trèves, à Metz et à Colo- « gne, et qu'elles offrent une grande analogie avec la mon- « naie d'Obert, que M. Chalon a fait connaître dans une « notice sur deux évêques de Liége insérée dans la *Revue* « *numismatique de Blois*.

« La monnaie que de Renesse attribue au *sede vacante* « de 1121 à 1123, portant la tête de saint Lambert avec « SCS LAMB., est du même type. Si cette monnaie a été « effectivement forgée pendant le *sede vacante* de ces années, « comme le semble indiquer le type, Albéron Ier n'aurait « fait qu'imiter ce type et celui d'Obert, en y substituant « son buste, au lieu de celui de saint Lambert et de l'em- « pereur. »

M. Piot attribue ensuite à Alexandre Ier (1129-1135) les pièces nos 5, 6 et 2; après avoir décrit le premier de ces trois deniers, il ajoute : « Alexandre ne conserva pas long- « temps ce type : il le modifia totalement, de manière que, « si ses monnaies ne portaient pas son nom, on pourrait les « attribuer à quelque autre évêque, l'un de ses succes- « seurs. »

Notre collègue passe ensuite au n° 1, qu'il attribue à Albéron II. « Cet évêque, *dit-il* (1136-1145), se contenta « d'imiter en tout point la dernière monnaie d'Alexandre « dont nous venons de parler; sa tête, vue de face, est « flanquée des deux lettres A et O (AlberO). Il y est « aussi représenté à mi-corps tenant la crosse de la main « droite. »

Après avoir décrit le n° 8 de notre catalogue, sur lequel il ne se prononce pas, M. Piot passe au n° 7, le seul qui représente une tête *mitrée*.

« Parmi les monnaies que M. Meyers nous a communi- « quées, *dit-il*, nous n'en avons pas pu trouver une seule qui « puisse être attribuée à Henri II (1145-1164); mais nous « en avons trouvé une que nous n'hésitons pas à attribuer « à Alexandre II (1164-1167). Elle représente un profil

« gauche mitré et crossé. Au-dessus de la crosse on voit la « lettre A (Alexandre); au revers, l'arbre d'Albéron I apparait de nouveau.

« Nous attribuons cette pièce à Alexandre II, parce que « le profil est mitré et que la mitre commença à figurer « vers la même époque sur la monnaie de Trèves, tandis « qu'elle était déjà en pleine vogue à Cologne. »

L'opinion émise dans ces dernières lignes est partagée par M. Jules Petit dans ses *Recherches sur l'histoire monétaire de Liége* (*Revue*, t. III, n° 2, p. 153).

« La période *mitrée*, dit-il, commence sous Alexandre II. »

Dans un deuxième article (*Revue*, t. II, p. 16), M. Piot décrit quelques monnaies *aux effigies royales et impériales* de la trouvaille de Maestricht (les n°s 37, 45, 44, 38, 39, 42, 40, 43 et 41 du catalogue).

En parlant du n° 37, il s'exprime en ces termes :

« A quel Henri faut-il attribuer cette monnaie? Nous « avouons que la réponse ne serait pas facile, sans la remarque que nous avons faite tantôt au sujet de la manière « dont on représentait, dans le pays de Liége, les têtes des « saints et des évêques sur les monnaies, et sans les dates « que nous ont fournies les monnaies épiscopales de Liége, « attendu que quatre Henri ont porté la couronne royale, « depuis 1026 jusqu'à 1190.

« Nous pensons que la monnaie en question appartient « au roi Henri V, lequel fut associé à la royauté par son « père Henri IV, vers la fin de 1098, et couronné en qualité de collègue, le 6 janvier suivant. Ensuite il fut déclaré « roi de Germanie, vers Noël 1102, et couronné, le 6 jan-

« vier 1106, après avoir détrôné son père. Il porta le titre « de roi des Romains, jusqu'à ce qu'il fût couronné défini- « tivement Empereur.

« Ce fut donc probablement entre 1102 et 1106 qu'il fit « frapper la monnaie en question; tout concourt pour le « faire supposer : la couronne-calotte que porte le buste du « roi appartient à cette époque, et le buste de saint Servais « présente une singulière ressemblance avec les bustes des « évêques liégeois de cette époque.

« Il est donc certain que cette monnaie appartient à « Henri V. Quant à l'inscription de *Sanctus Servatius,* nous « croyons qu'elle se rapporte à la ville de Tongres, où la « monnaie paraît avoir été frappée. »

Nous ne suivrons pas notre honorable confrère dans ses descriptions des autres monnaies *aux effigies royales ou impériales;* les légendes des n°s 42, 44 et 45 lui paraissent rappeler *Vesatum* et l'engagent à attribuer ces deniers à la petite ville de Visé, dans la province de Liége.

M. Piot est depuis revenu de cette opinion. Nous pensons qu'il a également cessé d'attribuer le n° 37 à la ville de Tongres.

M. Decoster, dans sa notice sur *deux monnaies inédites du pays de Liége* (*Revue,* 2e série, tome Ier, page 9), croit devoir contredire quelques-unes des idées émises par M. Piot. « Les figures 3 et 4, *dit-il,* ne laissent aucun doute; ces « deniers appartiennent à Albéron Ier (1123 à 1129); la « tête est dans le style du dernier *sede vacante* (1121 à 1123) « donné par cette *Revue,* tome IV, pl. XIII, fig. 2; elle « reproduit parfaitement aussi la tête de saint Servais sur « un denier impérial frappé à Maestricht (notre n° 37), pro-

« bablement pendant la même vacance du siége. La fig. 5
« est d'Alexandre Ier; le type est une réminiscence de la
« monnaie de son prédécesseur ; c'est très-exact encore,
« mais je n'hésiterai pas à attribuer au même prélat la fig. 8
« qui a peut-être été frappée avant la pièce fig. 5 ; je déve-
« lopperai cette opinion tout à l'heure. Alexandre Ier mo-
« difie ensuite le type de sa monnaie ; il s'y fait représenter
« presque à mi-corps ; c'est dans cette attitude qu'on le voit
« sur les deniers fig. 6, 2 et 1 ; mais M. Piot ne lui donne
« que les deux premiers ; enfin, c'est à ce même Alexandre
« que je propose de restituer la fig. 7, parce que j'espère
« démontrer, en quelque sorte, que la tête mitrée existait
« déjà à l'avénement d'Albéron II. »

Dans ce même article, M. Decoster décrit une pièce *mitrée* de l'évêque Henri II (1145 à 1164). Ses observations sur le trésor de Ny (composé de monnaies de Raoul de Zaehringen, d'Albert de Cuyck et de son compétiteur, Simon de Limbourg), « lui ont révélé, dit-il, cette particularité
« très-remarquable, que les prélats n'attendaient pas la con-
« firmation de leur élection par la cour de Rome pour battre
« monnaie. Sur ces monnaies ne figure point la crosse, mais
« la tête est *toujours* (1) accompagnée d'un rameau ; sur une
« seule il est remplacé par une croix à long pied, pareille
« à celle que l'on remarque sur trois variétés des deniers
« impériaux de la même trouvaille. Eh bien (dit plus loin
« M. Decoster), cet emblème ne symbolise-t-il pas évidem-
« ment la position expectante des élus? »

(1) Nous soulignons ce mot qui nous paraît trop absolu. La phrase suivante signale déjà une exception.

Nous avons lu ces observations ingénieuses avec le plus vif intérêt; mais nous ne croyons pas que le rameau soit destiné à *symboliser* la position des évêques *élus* ou *proposés*, attendant encore *la confirmation de leur élection par la cour de Rome;* nous sommes d'avis que ce rameau, ou verge de justice, est simplement ici l'emblème de la *juridiction temporelle*. Les élus ou proposés ne trouvent aucun inconvénient à prendre sur leurs monnaies un des insignes de leur pouvoir comme *souverains du pays de Liége,* mais, par déférence pour la cour de Rome, ils attendent la confirmation de leur pouvoir *spirituel* pour prendre la crosse, principal emblème de leurs fonctions épiscopales.

Sur le sceau de la commune de Chauni (*Revue,* tome VI, p. 453), nous voyons le rameau entre les mains du *Mayeur,* représenté comme grand justicier, et ce même rameau se trouve sur plusieurs monnaies de notre catalogue, tantôt entre les mains de prélats (crossés ou non), tantôt entre les mains de seigneurs laïcs ou d'empereurs; sur le n° 5 il surmonte le bâtiment, emblème de la ville de Huy.

« Les deux deniers (dit ensuite M. Decoster), attribués « par de Renesse à Albert Ier, pl. III, fig. 1 et 2, ne sont « pas de cet évêque; le premier est d'Albert de Cuyck, « le second est d'Albéron II, prédécesseur immédiat de « Henri II. Le type de cette monnaie, qui ne laisse plus de « trace de souvenir des fig. 6, 2 et 1 de son prédécesseur « Alexandre Ier, et qui, en outre, modifie considérable- « ment celui de la fig. 7, est une particularité remarquable « en faveur de mon opinion. Albéron II y est représenté « en buste de face, tête mitrée; à gauche, un bâton ou « sceptre; à droite, le rameau. Ce denier, qui certes n'est

« pas d'Albéron Ier, pourrait encore avoir été frappé avant « la confirmation de l'élection du prélat; et s'il a pris la « mitre, c'est que cet emblème avait déjà été adopté pour « la monnaie de son prédécesseur (Alexandre Ier), et qu'il « a cru pouvoir anticiper sur la décision du saint-siége. »

Cette dernière argumentation ne nous paraît nullement concluante : elle provient de ce que, pour notre honorable confrère, le rameau indique *nécessairement* un évêque *non encore confirmé par le saint-siége;* opinion que nous ne pouvons pas partager.

M. Decoster fait encore remarquer que, pour arriver au règne éphémère d'Alexandre II, M. Piot passe le long règne de Henri II (1145-1164); qu'en outre, le revers de la fig. 7 est la fidèle reproduction du revers du denier d'Albéron Ier (n° 5).

« La légende est effacée, *dit-il,* mais la lettre finale S ne « laisse aucun doute; c'est la naïve dénomination de la « monnaie même, la légende DENTRIS comme sur le « denier d'Albéron Ier. N'est-ce pas au règne le plus rap- « proché de celui d'Albéron Ier qu'il convient de classer « une monnaie qui copie si servilement celle de cet évê- « que? »

Notre honorable confrère attribue le denier n° 8 à Alexandre Ier.

« Ce même Alexandre, *dit-il,* qui deux fois déjà avait « brigué l'évêché de Liége, succéda à Albéron Ier. Il avait « conservé une grande affection pour le clergé et les habi- « tants de Huy, dont il avait reçu tant de preuves de dé- « voucment. Aussi, dès son avénement, il acheva la con- « struction de l'église d'un nouveau monastère qu'il dota

« richement, et qu'il consacra dès 1130. C'est à l'atelier de « Huy qu'appartiennent les deux deniers, fig. 5 et 8. Les « monnayeurs de Huy durent participer aux libéralités « d'Alexandre. Or, que l'on mette en regard le style si simple « de tous les deniers d'alors, et celui si pompeux du denier « n° 8; l'aspect monumental que lui donne le riche encadrement dans lequel apparaît la tête de l'évêque, exprime « réellement une ovation des monnayeurs de Huy à leur « généreux élu. »

M. Decoster attribue également à Alexandre Ier la pièce n° 1; il pense que le caractère placé à droite de la tête sur ce denier (en regard de la lettre Ⅎ qui se trouve à gauche) n'est qu'un *annelet n'ayant d'autre destination que celle de remplir symétriquement le vide du champ,* etc.; M. Piot a vu dans ce caractère l'O final du nom de l'évêque ALBERO; *cette manière d'abrévier,* dit M. Decoster, *ne se voit sur aucune monnaie;* et puis, sur une variété de la même pièce, *l'annelet porte un point dans l'intérieur, ce qui lui ôte le caractère de la lettre que M. Piot a voulu voir.*

Nous croyons devoir faire remarquer ici que l'abréviation Ⅎ—L—Ⅎ (Alexandre) de la pièce n° 2 est pour le moins aussi extraordinaire que celle Ⅎ—O pour Albero, et quant au point placé dans l'intérieur de la lettre O, nous pensons qu'il ne lui ôte pas son caractère; le hasard nous en fournit une preuve sur une pièce qui n'appartient pas à la trouvaille de Maestricht. Sur cette pièce, représentée pl. VII sous la lettre *b*, il se trouve également un point dans l'O final de ODD⊙ et, d'ailleurs, sur les deniers de la trouvaille même, on trouve, à chaque instant, des points placés d'une manière très-bizarre, entre autres sur la pièce n° 4, entre l'R et l'O du nom ALBERO.

M. Decoster finit cette notice (si riche en observations et en détails historiques), par la description d'une obole de sa collection, qui offre une grande analogie avec le denier n° 1 de notre catalogue, et doit être regardée comme appartenant au même prélat.

Après avoir résumé les notices de MM. Piot et Decoster, nous soumettons à nos honorables confrères les conclusions suivantes :

Nous croyons, avec M. Piot, que le denier n° 37 de notre catalogue appartient à Henri V, et nous pensons qu'il a été frappé à Maestricht [1], probablement entre les années 1102 et 1106. D'après M. Decoster, cette monnaie pourrait avoir été émise pendant la vacance du siége de 1121 à 1123; mais à cette dernière époque Henri V portait déjà le titre *d'Empereur*.

Nous nous réunissons à MM. Piot et Decoster pour attribuer les n°s 3 et 4 à Albéron I; nous ne voyons aucun inconvénient à faire suivre ces pièces par le n° 8 d'abord, et ensuite par les n°s 5, 6 et 2 appartenant à Alexandre Ier; mais ici nous croyons devoir abandonner cet évêque, auquel M. Decoster porte (comme les monnayeurs de Huy) une affection toute particulière, car, non-seulement il lui donne

(1) Il y a quelques années, un amateur de Maestricht nous a communiqué une pièce *absolument semblable* au n° 37, sauf que *la crosse* de saint Servais se trouve remplacée par *la clé;* les légendes sont les mêmes; la clé, selon nous, ne laisse aucun doute sur l'atelier auquel ce denier doit être attribué. Depuis, nous avons eu le regret de ne plus retrouver cette pièce, *passée,* nous a-t-on dit, *entre les mains d'un numismate allemand.* Nous avons lieu de croire que ce numismate est M. Westerman de Bielefeld (*voir* la *Revue,* t. I, 2e série, p. 382), et nous l'engageons instamment à publier cette monnaie intéressante.

les quatre numéros précités, mais il lui attribue aussi le n° 7 qu'il faudrait encore faire précéder d'un 6e type tout à fait différent (avec la légende ALESAN) indiqué dans la *Revue*, t. III, p. 432. Nous préférons ici l'opinion de M. Piot et nous pensons que le denier n° 1 appartient à Albéron II; selon nous, la pièce mitrée du même évêque, citée par M. Decoster, ne contredit nullement cette attribution ; elle prouve seulement qu'Albéron II, après avoir imité sur ses premières monnaies le dernier type de son prédécesseur, abandonne ensuite ce type *pour prendre la mitre;* aussi attribuons-nous à Albéron II la pièce mitrée n° 7.

Quant au revers de cette dernière monnaie, nous hasardons l'explication suivante : L'arbre d'Albéron Ier n'a rien de commun avec les rameaux et les fleurs observés sur d'autres monnaies liégeoises; c'est plutôt un emblème adopté par Albéron Ier; or, il se trouve que cet arbre (en italien *Albero*) reproduit précisément le nom du prélat, et dès lors il est tout simple de le retrouver sur une pièce d'Albéron II; c'est donc sous le règne de ce dernier que la mitre apparaît pour la première fois sur les monnaies liégeoises.

D'après ces considérations, les pièces nos 1 à 8 (inclusivement) de notre catalogue, nous indiquent les dates de 1102 à 1145.

Avant d'abandonner la série des pièces déjà reconnues pour appartenir au pays de Liége, nous devons attirer l'attention sur les deniers nos 9 et 10. Le premier (malheureusement muet) porte sur son revers le château aux deux aigles, généralement admis comme l'emblème de l'atelier de *Thuin* (toutefois ce château diffère un peu de celui du n° 1). L'avers représente un cavalier portant une bannière

sur laquelle on voit distinctement le signe ×; ce personnage est coiffé d'un casque pointu avec *nasal* et *lambrequins* (1). Le champ est parsemé de signes parmi lesquels on remarque une fleur. Nous n'osons pas émettre d'opinion sur cette monnaie si curieuse (2).

Quant au denier n° 10, dont le revers représente un agneau portant une croix avec la légende AGNVS PATIENS, je l'ai classé provisoirement parmi les pièces liégeoises avec lesquelles il me paraît avoir beaucoup d'analogie; d'après son caractère simple, sa légende correcte et son peu de relief, je le regarde comme un des plus anciens du dépôt. Ne pourrait-on pas l'attribuer au prédécesseur d'Albéron Ier (Frédéric, 1119-1121) (3)?

Maintenant tâchons de reconnaître dans la trouvaille de Maestricht quelques contemporains des évêques cités jusqu'ici. Les deniers nos 11, 12 et 13 doivent compter parmi les plus anciens du dépôt, en raison de leur caractère simple et sévère. Ce sont d'ailleurs avec les Albéron Ier, le n° 29 et quelques autres encore, les pièces les moins bien conservées. L'avers du n° 13 représente un profil calotté

(1) Il est assez intéressant de comparer ce cavalier à celui du sceau de la commune de *Chauni* (*Revue*, t. VI, p. 455); ce dernier est d'une exécution beaucoup supérieure et rappelle encore l'art romain dans sa décadence; le cheval est à tous crins, la queue divisée en tresses et la crinière disposée comme sur les bas-reliefs antiques.

(2) Ce denier ne serait-il pas frappé à *Thuin*, pendant le *sede vacante*, de 1121 à 1123?

(3) Nous avons fait graver sur la planche VII sous la lettre *a* une monnaie *trouvée à St-Trond*, qui doit être à peu près de la même époque que nos deniers. L'avers représente une figure beaumée portant un bouclier et une bannière; la légende est RA (Radulfus?).

ou tonsuré, tourné à droite, avec la légende ANDREAS; le revers, très-fruste, est partagé en deux parties par une barre dont la partie supérieure est effacée; de chaque côté de cette barre se trouvent des bâtiments.

Un second exemplaire de ce denier a été trouvé depuis, dans les environs de Maestricht, avec quatre autres pièces; savoir : un Alexandre Ier, un Albéron II, une pièce épiscopale muette et une monnaie impériale sur laquelle on distingue OTT RX (probablement Lothaire).

Sur ce second exemplaire le revers est complet, et représente (d'après M. Piot) *quatre bâtiments au milieu desquels une croix haussée, dans le ciel un astre* (*Revue*, t. III, p. 433).

Nous croyons que ce denier, trouvé deux fois à Maestricht parmi des monnaies appartenant au commencement du XIIe siècle, doit être attribué à *André de Cuyck*, évêque d'Utrecht, dont le règne commence en 1128.

Le n° 11 (muet) offre beaucoup d'analogie avec le n° 13. Le profil de l'avers se distingue par une main levée et un rameau placé derrière la tête. Sur le revers, qui représente un bâtiment d'une forme particulière, on remarque également une croix haussée.

Le n° 12 va nous offrir un intérêt beaucoup plus vif : l'avers représente un profil tourné à gauche, coiffé d'un bonnet et accosté de deux rameaux; le champ est parsemé de perles. Sur le revers nous voyons un château et la légende V CoMES, dans laquelle nous n'hésitons pas à reconnaître le nom et le titre de Valeran II, comte de Limbourg. Rappelons-nous que ce Valeran a possédé la basse Lorraine dont l'empereur Lothaire avait dépouillé Godefroid de Brabant, qui soutenait le parti de Conrad de Souabe.

Ces faits nous paraissent expliquer clairement les *deux* rameaux (signe de double juridiction) qu'on voit de la manière la plus distincte sur notre denier n° 12. Nous allons chercher maintenant le protecteur de Valeran II, et nous ne tarderons pas à le trouver; il est représenté par le n° 39. Sur l'avers de ce denier, nous voyons le buste impérial portant le globe et un autre insigne assez difficile à déterminer; la légende est ... LOTACNEVS (1).

Le revers représente un portail d'une forme remarquable avec la légende DVIIS—VꟻHꟻ (*Duysburg ?*).

Après avoir reconnu *Valeran* et *Lothaire*, nous devons être impatients de trouver *Godefroid le Barbu* et *Conrad III;* ici la réussite est également complète: nous voyons le nom du premier, godEFRIDVS sur le n° 29; le revers de ce denier représente un château à trois tours. Nous remarquons dans cette pièce une analogie remarquable avec la monnaie dont il est question dans la *Revue*, t. III, p. 241 (pl. IX, fig. 4), et que M. Piot attribue à Henri II de Brabant. Cette pièce porte, comme la nôtre, une croix sur son avers, seulement la légende, au lieu de donner le nom du souverain, indique l'atelier Ꝑ..VEPS. Sur les revers des deux deniers, l'analogie est encore plus frappante: ils représentent tous les deux un château à trois tours; mais le bâtiment de notre n° 29 est d'un dessin beaucoup plus primitif. Il est donc à peu près certain que ces pièces appartiennent toutes deux à l'atelier d'Anvers, fidèle à son antique château, qui après avoir servi d'*emblème* et *de signe monétaire,* a fini par

(1) Cet insigne paraît être une fleur; il est marqué très-distinctement, mais sa forme bizarre laisse dans l'incertitude.

figurer dans les armoiries d'Anvers comme *signe héraldique*, tout en continuant à représenter l'atelier monétaire sur les monnaies et jetons de dates plus récentes.

Quant à Conrad III, nous le voyons dans toute sa splendeur impériale sur les revers des deniers nos 18 et 19, portant d'une main le globe, de l'autre le rameau et accosté de son initiale C. Nous retrouvons la même initiale de chaque côté des bâtiments, représentés sur les nos 21 à 25 inclusivement.

Après cette excursion dans les domaines des empereurs et des ducs de Brabant, nous retombons en plein dans les prélats et les saints patrons. Le denier muet no 14, tout en ayant une certaine analogie avec un des types adoptés par Alexandre Ier et par son successeur, ne nous paraît appartenir ni à l'un ni à l'autre de ces évêques ; nous croyons y voir un prélat allemand.

Les nos 15 et 15 *bis* sont plus intéressants : on y lit STEPHANH ; nous avouons qu'après avoir lu la notice de M. le comte de Robiano (*Variétés numismatiques.—Revue*, 2e série, t. III, p. 25), et particulièrement la description de la pièce représentée, pl. II, no 1, nous avons eu un moment d'éblouissement et nous avons cru déterminer, *d'un seul coup*, toute une série de monnaies qui a dérouté jusqu'ici les plus savants numismates. « Où avions-nous donc les yeux ! (nous sommes-« nous écrié) Voici bien le profil d'Étienne, le savant évê-« que de Tournai. Cette première pièce est du commence-« ment de son règne, les soucis du pouvoir n'ont pas encore « altéré sa figure vénérable ; le denier no 15 *bis* nous repré-« sente la même tête amaigrie par les veilles, les cheveux « sont devenus plus rares, mais aussi la cathédrale (*revers*)

« compte un clocher de plus! Les numéros suivants doivent « représenter des prédécesseurs d'Étienne, et ces légendes, « dans lesquelles on ne retrouve ni les noms, ni les dignités « de ces prélats, appartiennent sans doute à des *monétaires*. « Mais, à propos de monétaires, voici (n°s 27 et 27 *bis*) la « monnaie, jusqu'ici introuvable, de la famille *de Vineis* « (de le Vingne). Sur ces monnaies, *fleur de coin*, on peut « lire d'un côté SVINEIE ou VINEIES, autour d'une tête « nimbée portant un globe, et rien n'empêche de voir sur « le revers, une représentation libre de la cathédrale aux « cinq clochers! »

Mais il n'est ici-bas aucune jouissance complète; *toute médaille a son revers*, et ce moment d'allégresse numismatique a bientôt été troublé par la réflexion! La sévérité des types, les caractères, l'absence de la mitre, les dates fournies par les pièces déjà classées, toutes ces considérations nous obligent à faire rentrer nos deniers dans la première moitié du XIIe siècle, et au lieu d'être à Tournay (comme nous l'aurions bien vivement désiré), nous nous trouvons en face *d'Étienne de Bar*, évêque de Metz (1120), du moins en ce qui concerne les n°s 15 et 15 *bis*; quant aux n°s 16 et 17, nous ne nous chargeons pas de les expliquer, et nous nous contenterons de faire remarquer l'enceinte fleurdelisée qu'on voit sur le revers du n° 17 (1).

(1) Ce que nous venons de dire à propos de l'évêque Étienne, ne contrarie nullement l'opinion des numismates qui voudraient continuer à voir dans les deniers 27 et 27 *bis*, des pièces frappées en vertu du droit de monnayage concédé à la famille *de Vineis* (de le Vingne), car on ne connaît pas, croyons-nous, l'époque à laquelle ce droit a été conféré, et la famille des *châtelains de Tournay*, ainsi que celle des *de Vineis* qui en

Les n°s 18 et 19 semblent appartenir à un abbé et à un abbé modeste; le buste est réduit à sa plus simple expression et semble se faire petit devant la figure imposante de Conrad III qui remplit tout le revers. Ces deux pièces sont exactement semblables, sauf la légende qui sur la 1re est ⅄HDM ⅄IIDM et sur la seconde DIPMNH⅄MNII. Une des lettres II du n° 19, déjà légèrement altérée par un trait calligraphique, nous fait croire que ce denier est un des moins anciens du dépôt (1).

Le n° 20 paraît aussi appartenir à un abbé; celui-ci se donne plus d'importance, il est crossé et brodé, aussi il n'a garde de céder tout le revers de sa monnaie à l'empereur! Ce pauvre Conrad se trouve ici fort à l'étroit dans le portail d'une cathédrale, où il a plutôt l'air d'un prisonnier que d'un suzerain. La légende SAϹT CVNRERV ne nous paraît pas se rapporter à la tête qu'elle entoure, car cette tête n'est pas nimbée, et nous croyons y voir l'effigie du prélat régnant.

L'empereur est encore négligé davantage sur les pièces suivantes (21 à 25); ici il ne lui reste plus que son initiale (Ꞓ). Les empreintes de toutes ces pièces sont les mêmes, sauf de légères différences de coin, mais il en est autrement des légendes: sur la première on lit H⅃TS+ST⅃H; *Hasselt*, disent les uns, *Stavelot*, disent les autres; mais bientôt la légende change et devient ϵ⅃⅃H +, puis

était, paraît-il, une branche cadette, étaient connues dès le xe siècle (*Revue*, t. III, 2e série, p. 28). *Nous soumettons cette question à M. le comte de Robiano.*

(1) Sur une variété de cette pièce les *trois* lettres N, II, V, sont ornées de crochets.

ƎЧƊS+2ƏЧE, puis DIOMSI · TVE, puis enfin NDV dVTAS (1)! La tête nimbée de ces pièces est coiffée d'un bonnet sur le n° 25; elles nous paraissent *abbatiales*.

Maintenant nous arrivons à une série (n°s 30 à 36) qui nous offre de nouvelles difficultés. D'abord, ces deniers appartiennent-ils à des prélats ou à des seigneurs laïcs? L'absence d'insignes épiscopaux, une certaine analogie avec le n° 29, et surtout le costume du n° 36, fait pencher vers la seconde supposition; d'un autre côté, nous croyons devoir faire remarquer que les bâtiments ont une certaine ressemblance avec celui du n° 15 et sont, comme sur ce dernier, accostés de deux +. Les légendes sont des plus bizarres; nous allons comparer celles des n°s 30, 32, 33 et 36, en prenant pour point de repère les lettres OI qui se retrouvent dans toutes :

N° 30. NTƎHHOIƊVC.
Variété. NTƎRROIƊVC.
Id. NTƎΛΛOIƊVC.
32. SƎPΛOIT · I TDV.
33. NTƎƎHOIƊVS.
36. TCqƊbTOID ⊸I.

Cette légende nous paraît avoir quelques rapports avec celle de l'obole décrite par M. Chalon (*Revue*, 2e série, t. III, p. 23), ƏID ⊸REIOTI, tandis que les empreintes de cette obole sont exactement les mêmes que celles du denier n° 35, sur lequel on voit : ƏPETƎDVdOTq.

(1) Les lettres STA et SG sont probablement les abréviations de *Sanctus* ou de *Sancta*.

Variété : ϹPETIϤDIIOZϤ.

Le revers de cette monnaie porte une croix pattée, dans laquelle se trouvent enlacés quatre Ϲ; toutefois on peut aussi y voir simplement une croix de forme bizarre (1).

Nous sommes tenté de croire que quelques-unes de ces pièces ne sont pas étrangères aux successeurs de *Godefroid le Barbu* auquel appartient le n° 29. Si d'autres observations viennent confirmer notre pensée à cet égard, nous pourrons peut-être remplir une ou deux lacunes entre *Godefroid le Barbu* et les pièces de la planche IX, t. III de la *Revue*, décrites par M. Piot.

Le denier n° 36, qui se rapproche des précédents par sa légende, est particulièrement remarquable par sa croix nimbée et par le personnage représenté sur l'avers avec la légende CRV, indication naïve de la croix mise dans la main droite de cette figure qui tient un rameau dans la main gauche. Le n° 31, dont les empreintes sont entièrement semblables à celles du n° 32, s'écarte tout à fait de ce dernier en ce qui concerne la légende, qui est ✠ SVDTP ✠ HVRЗ (2).

(1) Nous croyons voir dans la légende de l'obole de M. Chalon le nom de *Godefroid*, et dans la lettre C l'initiale de *Conrad* que nous avons déjà trouvées sur des pièces précédentes.

Avant de s'engager dans l'explication de ces légendes, il faudrait avoir le courage d'étudier sérieusement la *Numismatique du moyen âge*, par Lelewel, 1re partie, p. 156, etc.

(2) Les nos 29 à 36 de notre catalogue nous rappellent aussi les planches II et III du tome V et la planche V du tome VI. Un de nos honorables confrères a cru voir quatre Ϲ dans la croix du n° 35; ceci nous rappelle une croix cantonnée de 4 Ϲ (*Revue*, t. II, pl. VI, fig. 10). Les initiales E ou C ne pourraient-elles pas signifier *Episcopus*, *Comes* ou *Civitas?*

Nous avons depuis longtemps dans notre médailler une pièce dont le type offre une grande ressemblance avec celui de quelques deniers dont nous venons de parler. Cette monnaie figure sur la pl. VII, sous la lettre *b*.

Nous abandonnons maintenant toutes ces énigmes pour aborder la dernière série de notre dépôt (n° 37 à n° 45) qui se compose de pièces impériales ou royales ; nous avons déjà reconnu Henri V sur le n° 37 et Lothaire sur le n° 39; le type du n° 38, ressemblant beaucoup au précédent, nous fait présumer que ce denier appartient également à Lothaire, mais les légendes ne portent aucun indice du nom de ce souverain; l'avers nous donne SNTA CIIRERV, probablement un nom de localité ; la légende du revers est ERVM ✠ MVRЗ et rappelle une des inscriptions du n° 31, dont le type est entièrement différent. Le n° 41 (muet) appartient probablement à Lothaire ou à Conrad III.

Les n°s 41 à 45 nous offriront moins de difficulté ; trois de ces pièces portent la légende AO ✠ VIS qu'on avait d'abord lue VISAO. En comparant ces deniers avec une monnaie d'Albert Ier (étrangère à la trouvaille de Maestricht), nous avons acquis la certitude qu'il faut lire ⅄QVIS et que ces pièces appartiennent à Aix-la-Chapelle; nous donnons à la même localité les n°s 41 et 43. On peut voir dans les figures impériales représentées sur les avers de ces deniers, soit l'empereur régnant, soit la figure de Charlemagne qui, avec l'aigle éployée, a servi d'emblème aux monnaies d'Aix-la-Chapelle jusqu'au siècle dernier. Le bâtiment des revers donne lieu a une observation intéressante : si l'on compare ce bâtiment à celui du denier d'Albert Ier figuré sur la pl. VII, sous la lettre *c*, on sera persuadé que les moné-

taires d'Aix-la-Chapelle ont voulu figurer sur leurs monnaies le dôme bâti par Charlemagne. Les n°s 43 et 44 représentent cet édifice dans toute sa simplicité; sur le n° 42 on voit le portail primitif; sur le n° 45 le bâtiment s'est augmenté d'une tourelle (probablement un *campanile*); enfin, sur le denier c on retrouve cette même tourelle et, en outre, la construction élevée qui sert encore aujourd'hui d'entrée principale au dôme.

On sait que le chœur a été construit plus tard (1).

M. Piot partage entièrement l'opinion que nous venons d'émettre; voici comment il s'est exprimé à cet égard dans la séance générale du 1er juillet 1849 :

Après avoir comparé nos deniers aux monnaies frappées à Aix-la-Chapelle sous les empereurs Adolphe (1273-1292), Albert Ier (1298-1308), et Henri VII (1308-1313), M. Piot ajoute : « Cette analogie avait déjà été observée par « M. Meyers, propriétaire des trois premières monnaies; « celles-ci offrent le dôme d'Aix-la-Chapelle tel qu'il fut « construit par Charlemagne; les dernières montrent les « changements qui y ont été faits successivement. J'ai con- « fronté ces édifices avec le plan qu'a donné de ce temple « M. Nolten (2), et j'y ai rencontré la même analogie. J'y « ai retrouvé exactement les changements indiqués par cet « écrivain. Je ne lirai donc plus sur les deux premières mon- « naies (n°s 44 et 45), + VISAO, mais AQ+VIS; et l'ini-

(1) C'est avec un vif intérêt que nous avons comparé ces représentations naïves à la superbe médaille sur laquelle notre J. Wiener a récemment reproduit le dôme d'Aix-la-Chapelle dans toute sa splendeur.

(2) *Archeologische Beschreibung der Münstere oder Krönungkirche in Aachen.*

« tiale : Ⲧ, inscrite sur le troisième pièce (n° 43), sera « donc aussi l'initiale d'*Aquis*.

« Peut-être ces édifices ne sont-ils que la reproduction « du sceau de l'église d'Aix-la-Chapelle, qui devint proba- « blement dans la suite le sceau de la commune. Je le soup- « çonne, mais je n'oserais l'assurer, faute de connaître ces « sceaux. Car le fait de l'imitation du sceau de l'église prin- « cipale et du chapitre d'une ville, sur le sceau communal, « se reproduit très-souvent. Je ne citerai qu'un exemple, « celui de Bruxelles, où le type du sceau de la commune « est exactement la reproduction du premier sceau du cha- « pitre de SS. Michel et Gudule.

« Vous le voyez, Messieurs, cette observation aura, je « l'espère, les résultats les plus grands pour la numisma- « tique et pour l'archéologie. Elle aidera à classer et à « déterminer bon nombre de monnaies, en comparant les « édifices dont elles sont empreintes avec les édifices « connus. Elle sera aussi d'un grand secours à l'archéolo- « gue qui s'occupe spécialement de l'architecture. Au « moyen des sceaux et des monnaies, il pourra reconnaître « les changements introduits dans les édifices qui y sont « représentés, il pourra déterminer l'époque de ces chan- » gements. Il pourra même, j'ose le dire, retrouver sur les « sceaux et les monnaies, des édifices dont il ne reste plus « de traces, et que l'on croyait à tout jamais perdus pour « les arts. C'est ainsi que les archéologues seront obligés « d'étudier la numismatique et la science sigillaire; c'est « ainsi que ces deux sciences devront prendre place parmi « celles dont l'étude sera regardée comme indispensable à « ceux qui s'occupent de l'histoire des arts. »

Maintenant, devons-nous conclure de là que les bâtiments si variés, figurés sur les monnaies du moyen âge, représentent *tous* des édifices véritables? Nous ne le pensons pas; mais si ce fait n'est pas *toujours* admissible, nous croyons cependant avec M. Piot qu'il se reproduit fréquemment. Les édifices des nos 20, 21, etc., de notre catalogue paraissent tout à fait fantastiques; mais d'autres, d'une apparence irrégulière et inachevée (par exemple, les nos 5, 11, etc.), ont un caractère de vérité incontestable.

Les bâtiments qu'on voit sur les sceaux et les monnaies des communes indiquent bien certainement, un édifice, ou le souvenir d'un édifice véritable, premier berceau ou premier poste défensif de la cité. Plus tard, ces bâtiments ont pu figurer les hôtels de ville, monuments de la puissance communale.

Sur les monnaies épiscopales, les édifices ont été nécessairement la représentation de la cathédrale, soit achevée, soit en construction, ou bien, seulement en projet. On bâtissait beaucoup au XIIe siècle, et il est extrêmement probable que les prélats qui ne possédaient pas encore une cathédrale digne de leur puissance, aient fait graver sur leurs monnaies des édifices imaginaires, représentant, selon eux, la cathédrale *future* de leur résidence, et indiquant peut-être par le nombre des tours, le rang du prélat dans la hiérarchie ecclésiastique.

D'abord on a sans doute tâché de se rapprocher de la réalité, ensuite on n'a plus vu dans ces empreintes qu'un *emblème* auquel rien ne défendait de donner des formes de plus en plus fantastiques. On a été jusqu'à coiffer les évêques avec le portail de leur cathédrale véritable ou supposée.

Enfin, quelques-unes de ces figures, d'abord signes monétaires, ont fini par devenir des pièces héraldiques et leur origine a été, le plus souvent, entièrement oubliée.

Nous terminons ici cette notice en recommandant de nouveau la trouvaille de Maestricht aux études de nos honorables confrères [1]; ce dépôt si remarquable par sa belle conservation et par le grand nombre de variétés qu'il renferme, nous paraît digne, sous tous les rapports, de fixer l'attention des numismates.

MEYERS.

[1] Les planches jointes à cette notice ont été dessinées avec le soin le plus consciencieux ; on peut y étudier nos deniers aussi bien que sur les pièces elles-mêmes.

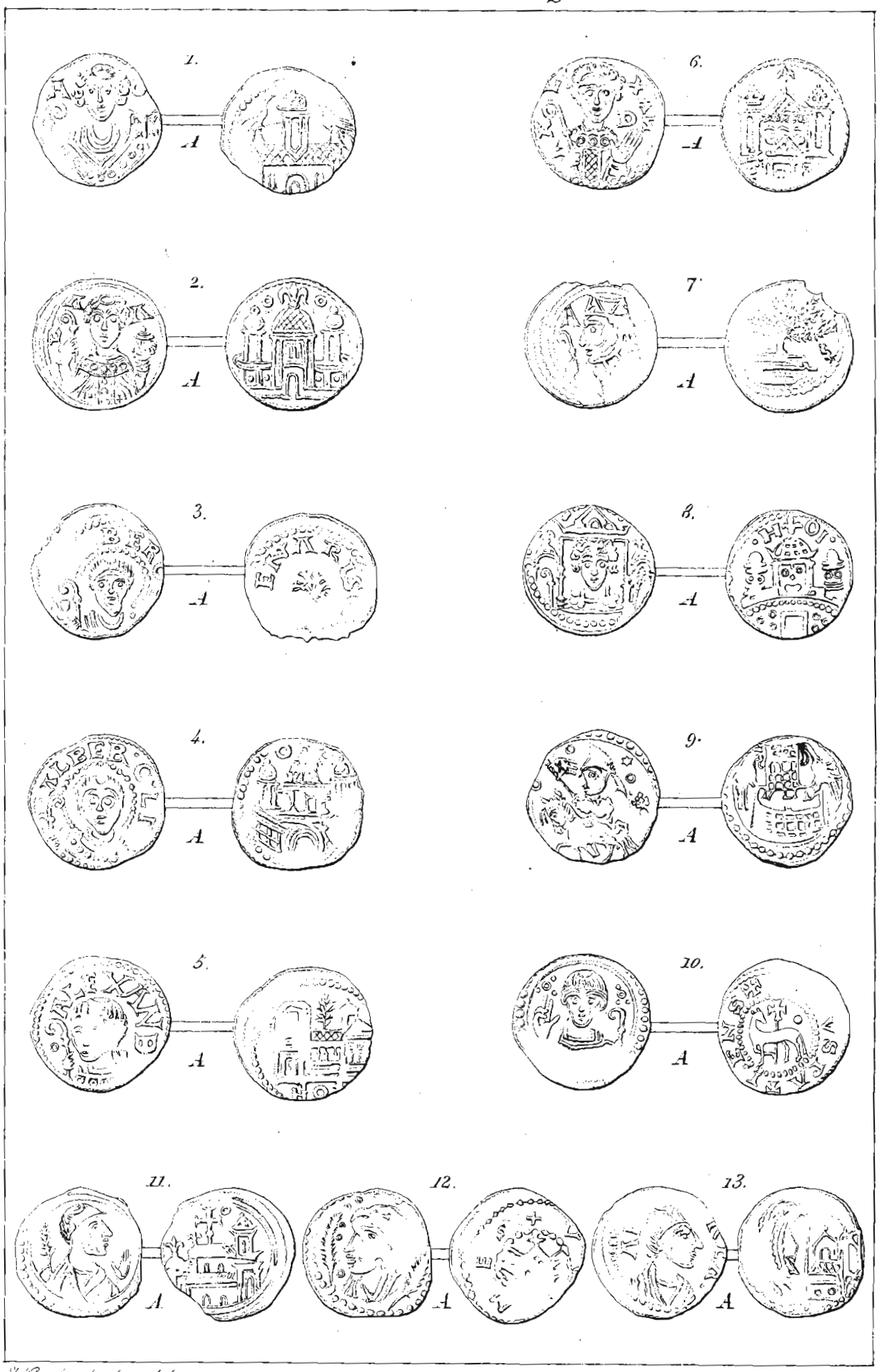

J. Vandendorelen. del.

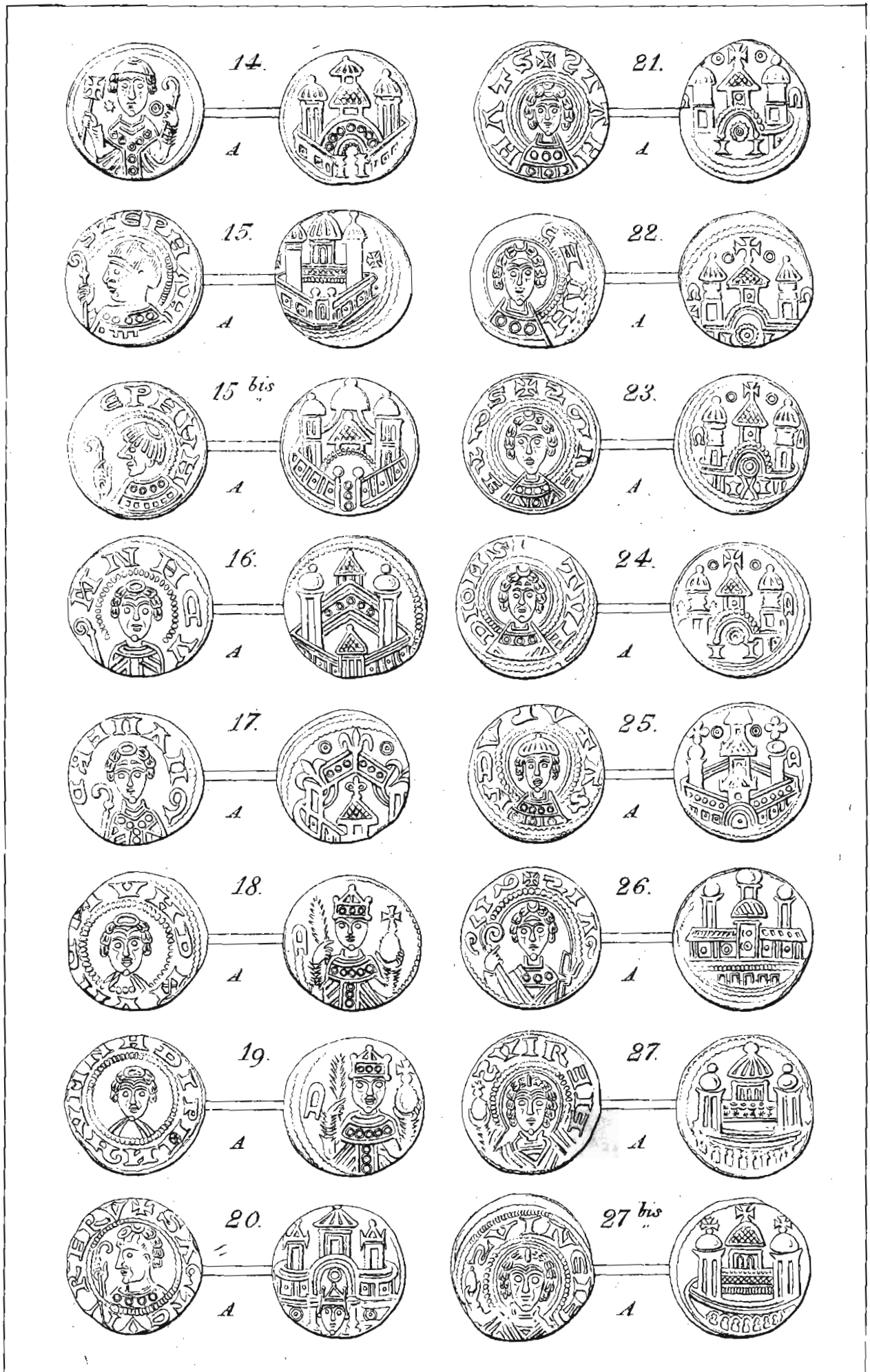

J. Vandendaelen. del

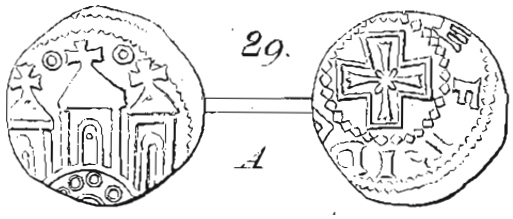
29.
A

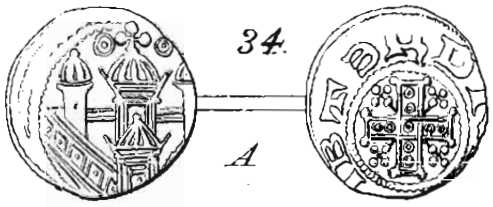
34.
A

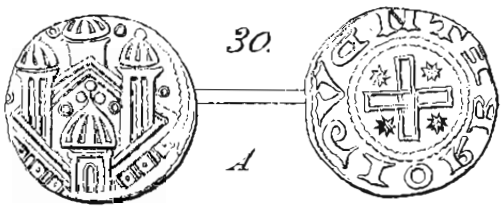
30.
A

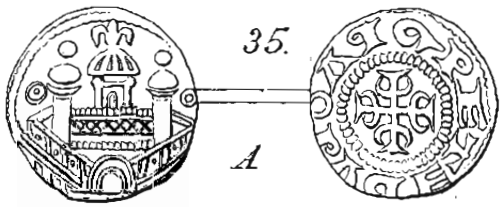
35.
A

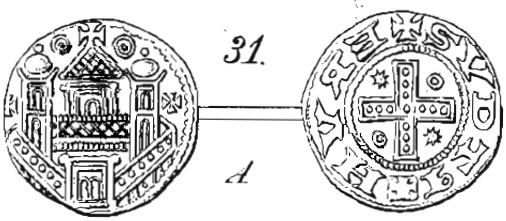
31.
A

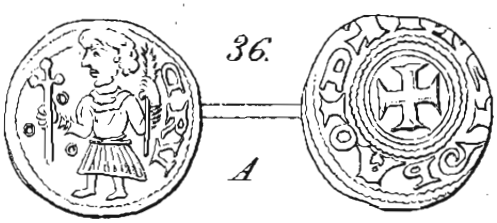
36.
A

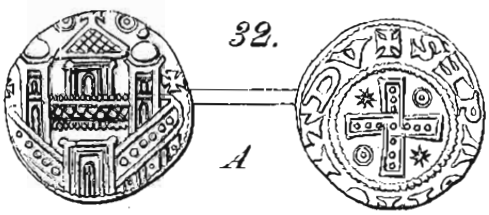
32.
A

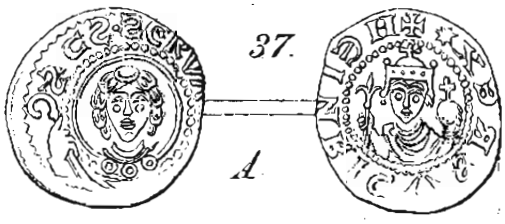
37.
A

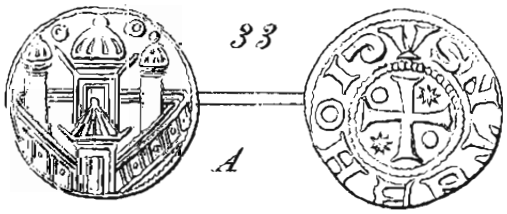
33
A

38.
A

J. Vanaendaelen. del.

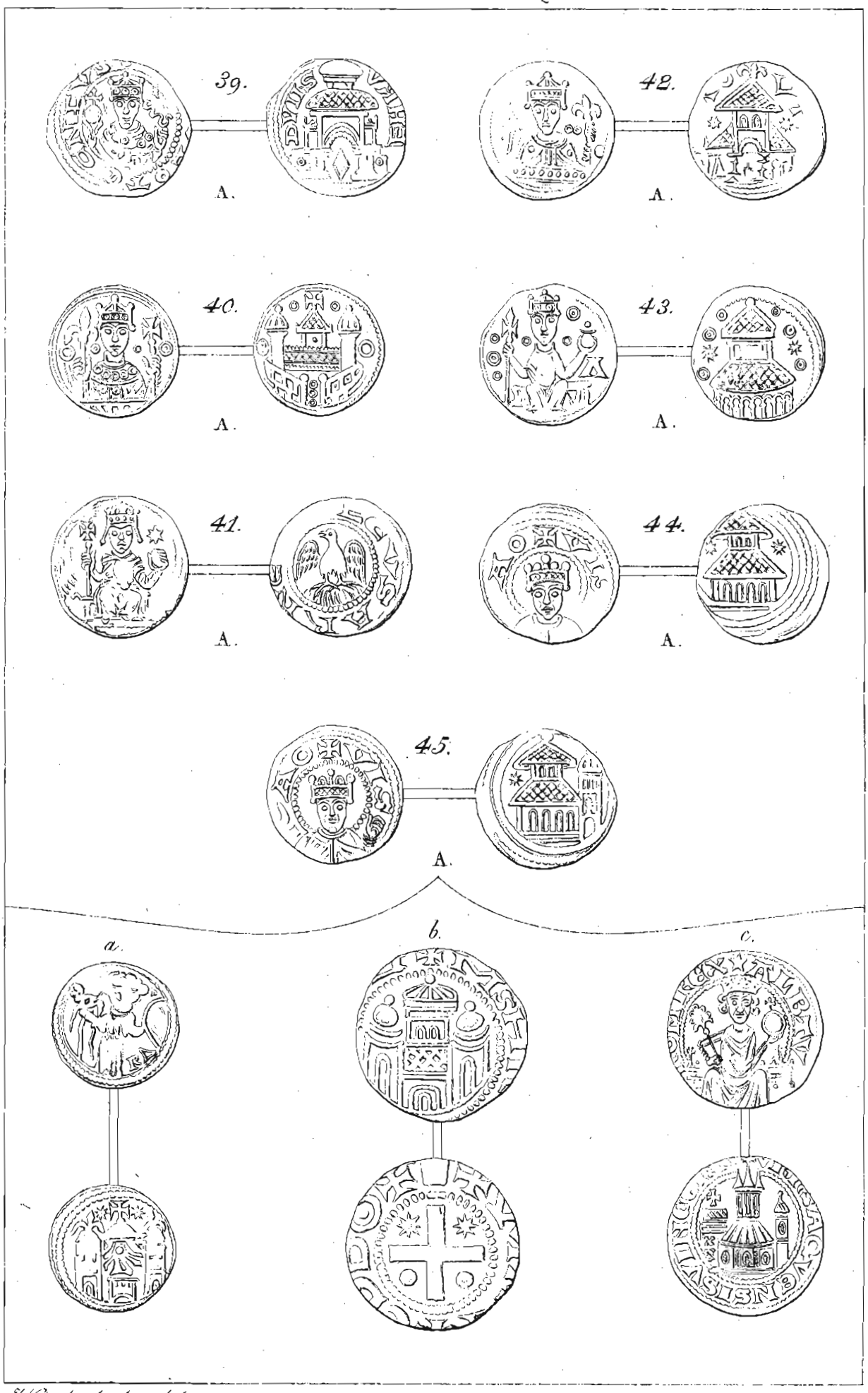

J. Vandendaeles. del.